# SIRP SAINT-GENES / VENSAT COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 26 du mois de mars,

Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT.

sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité: 13

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9

Date de convocation du Comité : 19/03/2024

Présents: Mmes Carole CHALUT, Ornella CHARTIER, Guylaine DUMARCHEY, Sandra

HABRIAL; Caroline CHALUT, Floriane ROIRON, Gilles MAS.

Absence excusée: Mme Marylin BROULT procuration à Ornella CHARTIER

Absences: Mmes Daphné FALIGUERHO, Odile GRUET, MARTINEZ-CODINO Allison

#### Préambule : Point sur l'expertise de l'école de Vensat.

L'expert accompagné de l'entreprise de maçonnerie et du carreleur se sont réunis le mardi 26 à la demande de Mme le maire de Vensat suite à l'intervention des pompiers du vendredi 22. Ils étaient intervenus après que deux détonations sourdes en sous-sol soient survenues, accompagnées de vibrations. L'expertise du mardi 26 mars indique formellement qu'il n'y a pas de danger d'effondrement de l'école puisqu'aucune fissure n'apparait. L'établissement peut donc rester ouvert.

Une mesure laser des niveaux va être effectuée le mercredi 10 avril par l'entreprise de maçonnerie afin de quantifier un point zéro pour évaluer un éventuel affaissement du sol. Les élus restent naturellement très attentifs à cette situation. Un sinistre ayant été déclaré, l'école bénéficiera d'une prolongation de deux ans de la garantie dommage ouvrage.

#### Ordre du Jour

#### Autorisation de modifier l'ordre du jour :

Ajout d'une délibération en point 7 avant le vote du budget concernant l'acquisition d'un logiciel spécifique pour le SIRP.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2023 ;

### 2. Vote du compte de gestion;

#### Exposé:

Dressé par Monsieur FLATRES Bruno, Comptable Public,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion établi par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 reporté sur 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et

qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Mme Brigitte BILLEBAUD, présente le compte de gestion 2023 -

BUDGET Section fonctionnement Section investissement

Recettes de l'exercice 154 280.86 € 325.28€

Dépenses de l'exercice 169 426.15€ 0 €

Résultat de l'exercice -15 145.29€ 325.28€

Résultat antérieur 288.33€ -218.52€

Résultat de clôture 11 924.52€ 106.76€

#### Décision:

Le Comité Syndical, Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

#### Décide

**Article unique :** d'approuver le compte de gestion 2023.

Adopté à l'unanimité des présents

#### 3. Vote du compte administratif;

#### Exposé:

Les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.

Dépenses de fonctionnement : 169 426.15€ Recettes de fonctionnement : 154 280. 86€ Soit un déficit de fonctionnement de - 15 145.29€

Dépenses d'investissement : = 0€ Recettes d'investissement : 164€ Soit un résultat positif de : 164€

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente quitte la séance.

#### Décision:

Le Comité Syndical,

Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

#### Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif.

Adopté à l'unanimité des présents

## 4. Vote de l'affectation de résultat ;

#### Décision:

Le Comité Syndical,

Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

#### Décide

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats du Budget Principal de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat reporté (2022)	27. 288.33€	-218.52€
Résultat de l'exercice	-15 145.29€	+325.28€
Situation au 31/12/23	11 924.52€	+106 76€

<sup>+ 11 924.52€</sup> au 002 en recettes de fonctionnement

Fonds de roulement : 12 031.28€ Adopté à l'unanimité des présents

<sup>+ 106.76€</sup> au 001 en recettes d'investissement

#### Exposé:

Le Comité syndical du SIRP avait décidé de mettre en place cette tarification à la rentrée scolaire de 2021-2022. Trois tarifs étaient alors appliqués en fonction du quotient familial des familles.

Aujourd'hui compte tenu des nouveaux critères mis en place par l'Etat pour les remboursements qui seront uniquement effectué sur la tranche 1 c'est-à-dire inférieur ou égal au quotient familial de 1000, nous vous proposons les tarifs suivants :

Tranche 1 : quotient familial entre 0 et 1000 € ; prix du repas 1€ à charge des familles ;

Tranche 2 : quotient familial entre 1000et 1400 € ; prix du repas à prix coutant : 4,40 € à charge des familles

Tranche 3 : quotient familial à partir de 1401 € prix du repas 5 € à charge des familles.

Le Comité Syndicale entendu l'exposé de Madame La Présidente et après en avoir délibéré

#### Décide

Article unique : d'adopter cette tarification pour l'année scolaire du 02 septembre 2024 au 05 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des présents

Toutefois, nous étudions la possibilité de changer de prestataire, et, si la tarification était revue à la baisse, nous réajusterions les tarifs.

Adopté à l'unanimité des présents

# 6. <u>Délibération pour autoriser le remboursement du transport solaire des enfants ; scolarisés à St Genès-du-Retz inscrits à la garderie de Vensat.</u>

#### Exposé:

La garderie ayant été mise en place exclusivement à Vensat, une navette se fait désormais uniquement de Vensat à St Genès le matin et inversement le soir pour les enfants scolarisés à St Genès et fréquentant la garderie.

Il avait été alors décidé que les frais de transport de ces élèves seraient à la charge du SIRP sur justificatif, Il vous proposé d'autoriser Mme la Présidente à reconduire ce remboursement pour l'année scolaire 2022 / 2023 et de l'inscrire au budget 2023.

Le Comité Syndical,

Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré.

#### Décide

Article unique : d'approuver la nouvelle tarification Adopté à l'unanimité des présents.

# 7. <u>Délibération pour l'achat d'un logiciel comptabilité, facturation et gestion du</u> personnel spécifique au SIRP.

#### Exposé:

Dans un souci de transparence et d'équité, M Gilles MAS a demandé que la gestion du personnel et la comptabilité du syndicat soit pris en charge directement par le syndicat et ne dépendent plus du logiciel en partage avec la mairie de St Genés.

Après étude et devis, il s'avère que la proposition de la société JVS est la plus adaptée :

Déploiement technique, mise en œuvre en œuvre personnalisée, redevance annuelle et hébergement annuel pour cout =2995.20€ TTC pour la première année et pour les années suivantes : 1999.20€ pour l'hébergement et la redevance.

Pour se faire les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Le Comité Syndical,

Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

#### Décide

Article unique : d'autoriser l'achat de ce logiciel Adopté à l'unanimité des présents.

### 8. Vote du budget 2024;

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente du SIRP;

et après en avoir délibéré.

#### Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2024 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- à la somme de 185 842 € pour la section de fonctionnement
- à la somme de 164 € pour la section d'investissement

Adopté à l'unanimité des présents.

#### 9. Questions diverses.

Effectifs rentrée 2024 : 48 élèves à Vensat : 18PS, 6MS, 13GS, 11CP

#### 44 à St Genès : 9 CE1, 9 CE2, 7CM1, 19CM2

79 élèves actuellement soit une augmentation de 13 élèves = 92 au total pour la rentrée 2024

Réorganisation du temps de travail à Vensat pour 2 agents afin de renforcer le temps scolaire auprès des CP et Grande section.

Réorganisation accompagnement transport

Matériel supplémentaire : 8 lits donnés par la ComCom Plaine Limagne disponibles au gite Lhérat à Randan, nécessite l'achat de matelas, Vensat les achètera.

Reste à trouver des draps et des couvertures ainsi que quelques assiettes et couverts.

Restauration scolaire : la possibilité de changer de prestataire est évoquée, un contact a été pris avec une autre société spécialisée dans la restauration scolaire et jeunesse, une journée porte ouverte est prévue le 13 avril. Aussi, si nous changions de fournisseur, et en fonction des prix, la tarification pourrait-être revue à la baisse, et dans ce cas les tarifs seraient réajustés.

Agenda : Run and Bike le 5 avril à Vensat ou 9 avril si mauvais temps (Vensat, St Genès, Montpensier, St Agoulin, St Clément de Régnat ;

Fêtes des écoles le vendredi 28 juillet à la salle des fêtes de St Genès

Activités : des cours de tennis seront dispensés gratuitement sous la couverture technique du tennis club d'Aigueperse dès le printemps, (avril, juin, mi-juillet) les mercredi 1h30, les parents dont les enfants seraient intéressés peuvent contacter le secrétariat de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h30.